

**TERMES DE REFERENCE POUR LES SERVICES DE DEUX CONSULTANTS NATIONAUX
POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE FONCTIONNEL DE LA CELLULE D'APPUI A LA
LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS DE L'HOMME**

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Appui technique pour la mise en place d'un guide fonctionnel pour la cellule d'appui à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées au sein du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme de la Guinée.
Bénéficiaire(s)	Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (Cellule d'appui à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées du MJ), Comité National de Lutte Contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA)
Pays	République de Guinée
Nombre d'Expert	2
Durée totale des jours prévus	12 Jours : 300 euro/jour par expert

I) Contexte et justification

Expertise France est l'agence française d'expertise technique internationale dont la mission s'inscrit dans le cadre de la politique de coopération, d'aide au développement, d'influence et de diplomatie économique de la France. L'agence promeut l'expertise publique française pour construire des politiques publiques qui répondent aux défis institutionnels, économiques, démographiques, sociaux et environnementaux des pays partenaires.

Expertise France met en œuvre le projet d'Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les pays du Golfe de Guinée (2019-2023), financé par l'Union européenne, et a pour but de contribuer au renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains (TEH) dans les pays concernés. Un projet qui comporte 4 composantes :

- (i) **Consolider la légitimité, le leadership et les capacités opérationnelles des instances interministérielles de lutte contre la traite des personnes,**
- (ii) **Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale,**
- (iii) **Renforcer les services spécialisés et les services de droit commun accessibles aux victimes,**
- (iv) **Dynamiser la coopération transfrontalière.**

En Guinée, le projet comporte une composante 2 qui vise à soutenir les acteurs de la police, de la gendarmerie et de la justice dans la lutte contre la traite des êtres humains notamment par le biais du renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale.

Sur cette Composante du projet, un diagnostic du fonctionnement de la chaîne pénale en matière de lutte contre la traite des êtres humains en Guinée a été réalisé. Il est ressorti dans les difficultés : une connaissance insuffisante par les services judiciaires d'enquête et les magistrats des dispositions du droit de la traite des êtres humains qui rend quasi-impossible la détection et l'investigation de faits de TEH. En outre, on note une absence de suivi de la politique pénale de lutte contre la traite des personnes. Pour y pallier, les recommandations formulent notamment la création au sein du ministère de la Justice, d'une cellule ou d'un bureau en charge de la collecte des statistiques des procédures de traite, du suivi des procédures judiciaires (en lien avec les parquets), de l'animation de la politique pénale et de la collecte et de la diffusion des copies des décisions de justice dans ce domaine.

De plus, reconduit de façon tacite, le Plan d'action du Comité national de lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA) 2020-2022, document stratégique de lutte contre la traite des personnes du gouvernement guinéen, a prévu dans son axe stratégique 1, produit 1, la mise en place d'une cellule fonctionnelle d'appui au sein du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme dédiée à la lutte contre la traite des personnes.

Dans la mise en œuvre de cette action, le gouvernement guinéen à travers le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a pris un Arrêté portant création de la cellule d'appui à la lutte contre la traite des personnes et des pratiques assimilées en Juillet 2022 ; puis la décision D/2022/016/MJDH/SG/CAB portant attribution et désignation des magistrats référents chargés du suivi des procédures judiciaires relatives aux infractions sur la traite des personnes du 26 Octobre 2022. Et, une série d'acte de désignation concernant les deux membres de la cellule et de son coordinateur. La cellule a des acquis qui sont entre autres : un bureau situé au Ministère de la justice et des droits de l'Homme ; un chronogramme d'activités et une série d'activités déjà menée dont la collecte de données ; la contribution à l'organisation d'atelier sous régional.

Toutefois, le défis du fonctionnement efficient doit être surmonté. C'est pourquoi le Projet prévoit l'appui à la mise en place d'un guide fonctionnel qui permettra une meilleure marche de ladite cellule.

Dans ce cadre, Expertise France en appui au Comité National guinéen de lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA), et en collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, mobilise une équipe de quatre experts dont deux internationaux et deux nationaux qui travailleront de façon coordonnée, en vue d'établir un guide fonctionnel qualifié, en conformité d'avec les réalités administratives et judiciaires de la République de Guinée. *Les présents TDR sont élaborés pour définir les missions des deux experts nationaux qui sont en*

charge de travailler sur le processus de finalisation du Guide fonctionnel de la Cellule TEH dont la première mouture aura été produite par les deux experts internationaux.

II) Objectifs et résultats escomptés

1) **Objectif général**

Apporter une expertise spécifique au ministère de la justice, en renforçant l'existant du fonctionnement de la cellule d'appui à la lutte contre la traite des personnes à travers la mise en place de documents de procédures opérationnelles – guide fonctionnel.

2) **Objectifs spécifiques**

Trois objectifs spécifiques sont visés :

Objectif spécifique 1 : Elaborer, en coordination (Entre experts nationaux et internationaux) avec les parties prenantes, un guide fonctionnel de la cellule adapté au contexte local.

Objectif spécifique 2 : Appuyer la validation du guide fonctionnel lors d'un atelier inclusif qui prend en compte les préoccupations des parties prenantes, puis ouvre un début d'appropriation des acteurs, notamment les magistrats référents.

Objectif spécifique 3 : appuyer la formulation de recommandations qui pourraient rendre plus efficaces les actions de la cellule d'appui et du système judiciaire de lutte contre la traite des personnes en Guinée.

3) **Résultats escomptés**

- **Résultat 1** : Les consultants experts internationaux et experts nationaux ont travaillé de façon coordonnée et ont produit un guide fonctionnel performant qui prend en compte les préoccupations des bénéficiaires.
- **Résultat 2** : Un atelier dans lequel le guide est validé par l'ensemble des parties prenantes et acteurs de la justice essentiels au système de judiciaire de lutte contre la traite des personnes.
- **Résultat 3** : Un guide fonctionnel de la cellule d'appui à la lutte contre la traite des personnes reflétant notamment les activités à faire, la relation cellule et les magistrats référents, les fiches de poste des membres de la cellule, de la relation fonctionnelle entre cellule d'appui et les autres services du Ministère de la Justice est développé/conçu et est conforme aux réalités (administratives et judiciaires) de la Guinée.

- **Résultat 4** : Des recommandations pertinentes pour la stabilité et la performance à moyen et à long terme de la cellule d'appui sont formulées et conformes aux réalités administratives et judiciaires de la Guinée.

III) Descriptions des charges des consultants

Les experts devront entre autres :

- A. Travailler de façon coordonnée (les deux experts nationaux magistrats d'une part et les deux experts internationaux magistrats d'autre part) en vue de la mise en place du guide fonctionnel conforme aux réalités culturelles (institutionnelles et judiciaires) guinéennes.
- B. Mettre en place un guide fonctionnel performant et contenant entre autres :
 1. un plan d'activité -bi annuel,
 2. des fiches de poste pour les travailleurs de la cellule,
 3. du lien fonctionnel entre la cellule et les magistrats référents
 - a. du lien fonctionnel entre la cellule d'appui et les autres directions, bureaux du Ministère de la Justice et des droits de l'homme dont la Direction des Affaires criminelles et de Grace, la Direction des Droits de l'Homme, le BSD, la Direction d'accès aux Droits, l'Inspection des affaires judiciaires et pénitentiaire.
 4. Le détail de la relation fonctionnelle entre la cellule et le CNLTPPA.
 5. Tout point qui pourrait parfaire le fonctionnement et l'efficacité du Guide fonctionnel.

Les consultants devront également :

- C. échanger avec les parties prenantes et acteurs du système judiciaire pour l'élaboration du guide fonctionnel (ce qui a déjà été réalisé par les experts internationaux et peut être approfondi en cas de nécessité) ;
- D. échanger avec le comité national de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées afin de mieux comprendre le cadre global de lutte contre la traite dans lequel s'inscrit le système judiciaire de répression et de protection. (Ce qui a déjà été réalisé par les experts internationaux et peut être approfondi en cas de nécessité) ;
- E. Faire valider le guide fonctionnel lors d'un atelier en adoptant une approche inclusive ;

- F. Formuler avec les magistrats nationaux d'appui des recommandations pertinentes pour améliorer à moyen et long terme la performance de la cellule d'appui ;
- G. réaliser toute autres activités qui entrent dans le cadre de rédaction d'un guide fonctionnel efficient dans l'appui à la mise en œuvre de la politique pénale de lutte contre la Traite des personnes en Guinée.
- H. Octroyer au final à la Cellule d'appui, un document de guide fonctionnel qui devra être claire, précis et qui permettrait une aisance dans la mise en œuvre du livrable par les bénéficiaires.

Pour faire le travail demandé toute une série de documents sera transmis aux consultants

IV) Méthodologie

La méthode de travail est inclusive et participative car les consultants devront travailler de façon coordonner, en utilisant l'approche terrain qui permettra de produire des documents conformes aux réalités administratives et judiciaires tout en y ajoutant son expertise. Pour cette fin, une série d'échange sera réalisée avec les magistrats nationaux d'appui ensuite avec entre autres le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées. Et des échanges avec tout autres acteurs nécessaires à la bonne conduite de la mission.

Deux phases détermineront la méthode de travail.

Phase 1 : travail des deux consultants internationaux magistrats

- Les experts internationaux devront faire la première monture du guide fonctionnel. Ce faisant, ils pourront se fonder sur les bonnes pratiques existantes en l'espèce, ou en utilisant une approche analogique.
- A cet effet, ils échangeront, travailleront à distance et devront dans la mesure du possible prendre attachent avec les experts nationaux pour les informations terrains qui pourront aider dans la première monture.

Phase 2 : travail des deux consultants nationaux magistrats guinéens

- Les consultants nationaux devront à partir de la première monture proposée par les experts internationaux, mettre en conformité le guide d'avec les réalités administratives et judiciaires guinéennes et s'assurer que le document soit conforme aux attentes des parties prenantes nationales (le CNLTPPA et la Cellule d'appui).



- Bien que les experts internationaux participeront en ligne, en fonction de leurs calendriers, la validation du guide fonctionnel par toutes les parties prenantes lors d'un atelier inclusif sera de la responsabilité des experts nationaux.

NB : Expertise France se chargera du financement et de l'organisation de l'atelier de validation.

Phase 3 : travail en commun des quatre consultants

- Lors de la phase 1, les experts internationaux interagiront avec les experts nationaux.
- Lors de la phase 2, les experts nationaux interagiront avec les experts internationaux.
- Après l'atelier de validation, l'intégration des recommandations incombera aux 4 experts.
- La finalisation et transmission du document se fera par les 4 experts.

NB : Chaque consultant disposera de 10 jours francs, hormis les deux jours d'atelier de validation

V) Livrables attendus

Les livrables attendus sont :

- un document d'approche méthodologique des deux consultants internationaux en commun- ce qui a été fait, sera pris en compte par Expertise France ;
- un document d'approche méthodologique des deux consultants nationaux en commun - ce qui a été fait, sera pris en compte par Expertise France ;
- un guide fonctionnel qui prend en compte entre autres, un plan d'activité, des fiches descriptives des postes, un système de collaboration fonctionnel entre magistrats référents et cellule ; un système fonctionnel entre cellule et autres bureaux et direction du Ministère de la Justice (BESD, Inspection des affaires judiciaires et pénitentiaires ...) - voir la partie les charges des consultants – en fonction des rôles des deux équipes.
- Un rapport final de mission qui inclus des recommandations pour l'amélioration de la cellule à long terme le fonctionnement de la cellule et autres recommandations annexes – rapport final en commun.

Livrables	Date de livraison
1. Document d'approche méthodologique	T0 + 02 jours
2. un guide fonctionnel qui prend en compte entre autres, un plan d'activité, des fiches descriptives des postes, un système de collaboration fonctionnel entre magistrats référents et un système fonctionnel entre cellule et autres bureaux et direction du Ministère de la Justice (BESD, Inspection des affaires	T0 + 06 jours

judiciaires et pénitentiaires ...) - voir la partie les charges des consultants – en fonction des rôles des deux équipes.	
3. Rapport final du Guide	T0 + 2 Jours
Toute la durée de la prestation pourrait s'étendre sur 20 Jours au maximum: 12 jours de prise en charge financière (incluant les 2 jours d'atelier)	

VI) Coordination

Les Expert(e) Magistrat (e) nationaux auront pour interlocuteur principal en Guinée, M. Oumar DIANE, Chargé National de Projet. La coordination régionale sera sollicitée sur certains aspects selon les nécessités. Elle (la coordination régionale) sera représentée par M. Alessandro RABBIOSI, Directeur de Projet Régional TEH et M. Modeste KRAH, Chargé Régional de Projet, basés à Abidjan.

La partie nationale sera représentée par le Comité national de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées et le Ministère de la Justice (Cellule d'appui à la lutte contre la traite des personnes).

Toutes les communications des consultants par e-mail devraient inclure les gestionnaires du projet ALTP : notamment le Directeur régional, le Chargé régional projet,

Un briefing de lancement se tiendra après la notification du contrat. Et une première réunion de coordination sera organisée avec les experts internationaux.

VII) Lieu, Durée et Modalités d'exécution

La mission se déroulera à Conakry. Elle se tiendra au derniers semestre 2023.

Date de démarrage : souhaité en Octobre 2023

Date de fin : souhaité en octobre 2023

VIII) Expertise et profil demandés

Cet appel à candidature s'adresse à des experts magistrats guinéens ayant des compétences en renforcement des capacités institutionnelles à travers entre autres des conseils, des formations de haut niveau pour des services publics de Justice, des magistrats et a contribué à l'élaboration de politique publique de la justice ; de la rédaction des actes sur la création de la cellule ; forte connaissance et compétence sur la Traite des personnes.

Compétences techniques et de collaboration souhaitées :

- Savoir travailler avec des magistrats nationaux et des hautes autorités ministérielles ;
- Avoir contribué à la mise en place du système judiciaire national de lutte contre la traite des personnes – obligatoire.
- Avoir traité des dossiers de TEH et / ou de crimes organisés transnationaux est obligatoire ;
- Avoir une expérience à l'international est un atout ;

- Avoir une expérience de travail en Afrique est un atout ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration et ou l'exécution de politique publique du secteur de la Justice.

I. Informations pratiques

Le processus de sélection sera mené par Expertise France.

Les cabinets/candidats ayant un numéro d'enregistrement sont invités à envoyer

1) une proposition technique détaillée comprenant :

- Une note technique simple de maximum 2 pages démontrant la bonne compréhension des enjeux de la prestation tout en indiquant vos capacités à réaliser l'expertise demandé ;
- Un chronogramme d'activités ;
- Des CV, ainsi que des références.

2) Une proposition financière détaillée en € ou en GNF incluant tous les frais

La proposition complète doit être envoyée au plus tard le **01 Octobre 2023 à 15h** (heure locale Guinée).

L'appréciation de l'offre sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Qualification de l'expertise	60%
2. Note technique	20%
3. Offre financière	20%
TOTAL	100%

Les candidatures féminines sont vivement encouragées